



OFFICE DE TOURISME
Quai Cyrano Bergerac
1 rue des Récollets
24100 Bergerac

Tel : 05 53 57 03 11
Portable : 06 07 69 38 61

COMITÉ DE DIRECTION
QUAI CYRANO
OFFICE DE TOURISME
BERGERAC

Nombre de
membres en
exercice : 11
Nombre de
suppléants : 10

Titulaires : 4
Suppléants : 4
Pouvoirs : 2
Votants : 8

Séance du : 16/10/2025

Date de convocation : 8/10/2025

TITULAIRES PRESENTS: Mme Michelle Dorange, M Pascal Prévot, M Anthony Castaing, M Roland Fray,
SUPPLEANTS PRESENTS : M Cyril Goubie, M Jean-Claude Bonnamy, M Jean-Jacques Chapellet, M Yann Vergniaud
EXCUSE(ES): Mme Laurence Rouan, M Frédéric Delmares, M Cedric Lougrat, M Lionel Lacombe, M Julien Bourgeois, M Jean-Marc Fontaine, M Stéphane Mottier, M Joris Baudouin, M Fabien Ruet, M Jean-Luc Bousquet, M Christophe Gravier

Secrétaire de séance : M Jean-Jacques Chapellet

n°2025_06_11

OBJET:

Avis du Comité
de Direction sur l'
Actualisation du
règlement
intérieur à Quai
Cyrano

Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L.133-1 à L133-10,

Vu la Loi travail, article L 1311.1,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CAB du 13 décembre 2023 créant l'EPIC Quai Cyrano,

Vu la convention d'objectifs et de moyens liant la CAB à l'EPIC Quai Cyrano et notamment l'article 2 relatif à ses missions,

Vu les statuts de cet EPIC,

Vu la délibération 2024 – 02 – 11 relative au vote du règlement intérieur de l'EPIC, votée lors du comité de direction de l'EPIC le 11 avril 2024,

Vu la délibération 2025-05-06 relative à l'actualisation N°1 du règlement intérieur de Quai Cyrano,

Il est proposé au comité de direction d'approuver l'actualisation du règlement intérieur de Quai Cyrano par la mise à jour des mentions relatives à l'article 7 : Exécution des activités professionnelles (paragraphe de l'article 7.5 modifié).

Il s'agit d'actualiser le montant des remboursements des frais kilométriques engagés par le personnel en cas d'utilisation du véhicule personnel afin de l'adapter au montant en vigueur de l'URSAAF au 16/10/2025.

Ces modifications seront approuvées par le comité de direction le cas échéant.

Les autres paragraphes et mentions du règlement intérieur

Le présent règlement vient en complément des dispositions conventionnelles applicables dans la branche professionnelle des offices de tourisme (convention collective N°3175) et en rappelle certains termes.

Le présent règlement s'appliquera à l'ensemble du personnel de l'EPIC Quai Cyrano, quel que soit son statut.

Le présent règlement pourra faire l'objet de modifications éventuelles notamment en cas de révision des montants de remboursements de frais de déplacements autorisés par la Loi.

Le comité de direction approuve le règlement tel qu'actualisé en annexe.

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID : 024-984303834-20251016-2025_06_11-DE



Document certifié conforme

Transmis en Préfecture de la Dordogne
le mercredi 22/10/ 2025

La directrice de l'EPIC
Mme Marion CORNILLE

EPIC QUAI CYRANO
1, rue des Récollets - 24100 BERGERAC
Tél : 05 53 57 03 11
N° Siret : 984 303 834 00019

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Bergerac,
Le mardi 21/10/2025


Le Président,
M. Pascal PREVOT